

PROTOCOLE SANITAIRE  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES DANS LE CONTEXTE COVID-19  
Mise en place à l'école St Joseph de St Méen Le Grand  
Ecole maternelle et primaire

### **Préalable**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

### **Les nouvelles règles de distanciation physique**

La règle indicative de surface de 4m<sup>2</sup> par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs. A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. Dans les écoles élémentaires la distanciation physique d'au moins un mètre n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.

### **L'application des gestes barrière**

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus

### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

### **Le port du masque**

#### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire en école maternelle et en primaire pour les personnels toute la journée.

#### **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

### **La limitation du brassage des élèves**

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

-l'arrivée et le départ des élèves en primaire dans l'établissement seront répartis sur les lieux différents pour limiter les croisements importants comme en juin dernier.

-l'arrivée et les départs en maternelle se feront à l'entrée des classes. Les parents devront porter un masque pour entrer dans l'école maternelle.

En primaire, les parents qui auront des rendez-vous avec les enseignants ou le directeur devront entrer également avec un masque dans l'enceinte de l'école.

### **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

-Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

-Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

-L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

-La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

### **La formation, l'information et la communication**

Le personnel, le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

#### **Les parents**

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises  
- de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C)

- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel

- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève

- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves

#### **Les élèves**

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

### **Application directe de ce nouveau protocole**

**Tous les élèves de maternelle et de primaire doivent revenir à l'école le 1<sup>er</sup> septembre.**

Nous continuerons à accueillir les enfants de manière échelonnée le matin de 8h30 à 8h50 dans les classes en primaire. Les sorties en primaire restent différenciées comme sur l'ancien protocole pour éviter le brassage des groupes.

Les horaires de garderie restent inchangés le matin et le soir (7h30-8h30 ; 17h-19h). Il y aura de l'étude en primaire le soir de 17h à 18h.

Ce nouveau protocole sera donc appliqué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**La cantine**

La nouvelle cantine ne sera opérationnelle qu'en janvier 2021 en raison des retards pris lors de la crise sanitaire. Le fonctionnement de la restauration scolaire reste donc inchangé avec les déplacements en deux groupes pour l'aller et un groupe pour le retour.

**Rappel de la règle fondamentale pour les adultes**

**Aucun adulte ne peut entrer dans l'enceinte de l'école maternelle et du primaire sans le port du masque.**

Toute l'équipe éducative se joint à moi pour vous redire notre engagement auprès des enfants pour reprendre un fonctionnement presque normal dans notre belle école.

Le chef d'établissement  
Didier Boisnard